

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-24
VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

L'an deux mille vingt deux le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un août, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Considérant la délibération n° 2011-16 du 15 avril 2011 relatif à la vente de bois de chauffage

Le Maire propose de revaloriser les tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le prix de vente à 220 € la corde de bois (à prendre sur place).

Membres	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 23 septembre 2022

Le Bourg d'Hem, le 23 septembre 2022
Le Maire
Robert DESCHAMPS

Affiché le 23 septembre 2022